

Réforme des collectivités territoriales

Intervention de Jean-Michel Bodin

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,
Cher-e collègues,

Les propositions du comité Balladur sont désormais connues. A travers ce fameux comité, un nouveau modèle d'organisation territoriale devrait naître de l'intense réflexion de ces messieurs.

Mais le fruit de ces cogitations prend des allures dangereuses pour la démocratie en général et pour l'autonomie des collectivités.

J'illustrerais mes propos en citant une déclaration d'Edouard Balladur : « Dans vingt ans mon souhait c'est que notre système soit fondé sur les régions et de grandes communes au sein desquelles elles continueraient peut-être d'exister mais avec un rôle bien moindre, des ressources bien moindre, et une quasi-tutelle de la communauté de communes dont elles feraient partie ».

Cet objectif est clair, c'est une attaque en règle à la démocratie de proximité. Cette réforme si elle était mise en oeuvre transformerait les collectivités locales en simples services déconcentrés de l'Etat, renforcerait les potentats locaux. Réduits au rôle de courroie de transmission du pouvoir central, ces territoires se trouveraient dans l'incapacité de conduire des politiques publiques spécifiques dans l'intérêt de leur population.

Non content d'éloigner les centres de décisions des concitoyens, la réforme projetée ouvre la voie à un jacobinisme dans lequel le clientélisme prend le pas sur l'intérêt collectif. Mettre fin à l'existence de 36 000 communes, c'est supprimer des lieux possibles de contre pouvoir, c'est une atteinte grave à la démocratie et c'est aussi ouvrir la voie à la marchandisation des politiques et services publics.

Chacun sait, ici comme ailleurs, que les collectivités s'appuient sur un fort capital de sympathie parmi nos concitoyens. Cette sympathie prend ses racines dans la mise en oeuvre des politiques publiques locales, qui sont autant de réponses concrètes aux problèmes de la vie quotidienne, ainsi que dans leur proximité, qui permet aux citoyens d'influer sur les choix effectués pour l'immédiat et pour l'avenir.

Ainsi, ce serait faire injure à l'ensemble des élus, quelque soit leur étiquette, de les accuser de gaspiller l'argent public et de dépenser à tout va ! Les collectivités n'ont pas à rougir de leur bilan, bien au contraire, personne ne peut le contester.

Elles ont su depuis leur création, plus encore aujourd'hui en période de crise, répondre aux attentes fortes exprimées par les habitants. Le plan régional de soutien économique et social que nous avons adopté hier en est la parfaite illustration.

Bien entendu nous pourrions aller plus loin encore. D'ailleurs, ce n'est pas l'opposition dans cet hémicycle qui me contredira, puisque selon elle, nous n'irions pas assez loin. Nous sommes prêt à le faire à condition d'en avoir les moyens. La démagogie de la droite n'étonne plus personne, tant il est vrai lorsque le gouvernement montre l'exemple en traquant la dépense publique tout en laissant des milliards aux banques sans contreparties.

Ce dont souffre notre collectivité comme les autres, ce n'est pas de trop de politiques publiques mais plutôt de manque de moyens financiers. Ce sont des transferts de charges et de compétences, des transferts de personnel sans les moyens financiers correspondants qui pénalisent les collectivités. Ce sont les réductions des aides financières et des remboursements qui les asphyxient.

Et quand les collectivités demandent plus de moyens pour assurer leurs missions, l'Etat veut la suppression de la taxe professionnelle et soumettre au fait du prince les éventuelles compensations.

Pour autant, Nicolas Sarkozy n'est pas seulement le monarque de l'Elysée, il est également le père fouettard. Il décide seul et distribue les bonnes et les mauvaises notes.

Une des légendes, que je me passerais de vous lire aujourd'hui, raconte que le passage du Père Fouettard en Lorraine coïncide avec celui de Saint Nicolas. Le Père Fouettard, un tanneur de fesses, accompagnateur de saint Nicolas, un distributeur de cadeaux.

L'avantage avec notre président, c'est qu'il cumule toutes les fonctions. Celle du tanneur des fesses des collectivités et du distributeur de cadeaux aux grosses fortunes et au patronat.

Ainsi, en supprimant la compétence générale des départements, des régions et des communes membres de « métropoles », l'Etat sera en effet seul à disposer du pouvoir de dire qui a le droit de faire quoi dans chaque collectivité locale. Ce faisant, le pouvoir en place nie le fait que les élus locaux sont élus pour mettre en oeuvre les politiques souhaitées par la population.

Le projet ne s'arrête pas là, il prévoit, dans le cadre d'un débat annuel, un objectif d'évaluation chaque année de la dépense publique locale. Il ne s'agit ni plus ni moins d'une mise sous tutelle de l'ensemble des collectivités territoriales. Elles deviendraient alors des prestataires chargées d'appliquer les politiques décidées par le gouvernement avec toujours moins d'autonomie financière et fiscale, avec des ressources en baisses.

Cette mesure vise également à diminuer la dépense publique prévue par la Révision Générale des Politiques Publiques notamment. C'est un immense plan de restriction et de rationnement des services publics, de leurs moyens et de leurs personnels. Je pourrais appeler ça un plan de licenciement à caractère national.

Le duo dévastateur Sarkozy et Balladur culpabilise les collectivités au nom des critères de Maastricht alors qu'elles gèrent leur budget dans un parfait équilibre ; il les accuse d'aggraver le déficit public alors que les milliards accordés aux banques, les allègements fiscaux, le bouclier fiscal, sur les plus hauts revenus et les réductions des charges sociales mettent à mal le budget de l'Etat.

A entendre les gouvernants donc, rien ne fonctionnerait, et notre organisation territoriale coûterait très cher. Or ce n'est pas exact !

Cette dénonciation du prétendu « mille-feuille » institutionnel est une présentation caricaturale et outrancière de la réalité. Les économies réalisées seraient dérisoires comme le démontrent toutes les études faites. Beaucoup de démagogie a été faite pour mettre cette idée fautive dans les têtes. Mais qui a créé ce mille-feuille sinon ceux qui aujourd'hui le dénoncent ? N'est-ce pas entre-autre, les conséquences de la décentralisation Raffarin, chef-d'oeuvre d'émiettement des compétences conjointes ou concurrentes ?

Notre pays compte certes beaucoup plus de communes que les autres pays d'Europe, mais nous considérons, pour notre part, que c'est une richesse.

Ainsi, des centaines de milliers de citoyens élus se consacrent bénévolement au vivre-ensemble, à la défense de l'intérêt général et à la mise en oeuvre, aux plus près des besoins, des actions publiques nécessaires. Il serait d'ailleurs temps que ces élus disposent d'un statut reconnaissant leur mission et leur permettant de l'exercer.

Par ailleurs, nos régions ne sont ni plus pauvres ni plus petites que la moyenne européenne, et le nombre de nos départements est parfois faible au regard de celui des structures intermédiaires de nombreux autres pays européens. En réduisant leur nombre, tel que le préconise le rapport Balladur, la taille de ces collectivités deviendrait croissante, mais leur gestion deviendra plus lourde.

Seront-elles alors mieux armées pour entendre les besoins des populations et y répondre ? Nous n'en sommes pas persuadés. Permettront-elles le renforcement de la démocratie locale s'agissant des choix à mettre en oeuvre ? Nous pensons le contraire.

La proposition de créer les conseillers territoriaux en lieu et place des actuels conseillers régionaux et généraux devrait se solder par la disparition pure et simple d'un scrutin de liste à la proportionnelle intégrant la parité. C'est un recul et une nouvelle atteinte à la démocratie. Ce choix, nous le savons tous, aurait pour conséquence un regard restreint des élus sur l'ensemble du territoire. Toute « cantonalisation » de la représentation régionale serait préjudiciable et réducteur pour l'élaboration de vraies politiques régionales : chaque élu doit d'abord avoir le souci de l'intérêt régional avant celui de son « canton ».

Les objectifs de cette réforme libérale sont donc clairs, détricoter les territoires, léguer au privé les services publics locaux, mettre en concurrence les territoires, démanteler les instances démocratiques, gouverner contre l'avis des citoyens.

Si le besoin d'une réforme territoriale est largement partagée, personne n'est partisan du statu quo, et nous ne le sommes pas, il est évident que celle présentée ne correspond ni aux attentes des élus, ni aux besoins des citoyens.

Nous considérons qu'il faut réviser et stabiliser les compétences des collectivités territoriales, afin d'ouvrir une phase de consolidation de la décentralisation, dans un environnement juridique clarifié et sécurisé.

Nous tenons à ce que les trois niveaux de collectivités locales soient maintenus sur tout le territoire, communes, départements, régions.

La clause de compétence générale doit être maintenue pour toutes les collectivités territoriales. En effet, la compétence générale est le moteur du suffrage universel. C'est elle qui permet l'expression de la souveraineté à partir des projets présentés lors des élections locales. En la supprimant, nous transformerions les élus locaux en de simples administrateurs, en des managers aux compétences définies ailleurs et encadrées par l'État ou par une autre collectivité.

Nous sommes convaincus non seulement de la nécessaire libre administration de toutes les collectivités locales, mais aussi du respect de l'égalité des citoyens sur tout le territoire, doivent être sauvegardés.

Dans ce contexte, nous sommes favorables au renforcement de coopérations librement consenties, au sein d'établissements publics ou de tous autres organismes gérant des compétences déléguées ou des projets communs.

Cependant, nous pensons que leur fonctionnement doit être démocratisé, pour permettre aux conseils élus des collectivités territoriales qui en sont membres d'être mieux écoutés et aux populations d'être associées aux réflexions et aux décisions.

Par ailleurs, nous considérons que tout regroupement de collectivités territoriales doit être rendu possible si, et seulement si, la souveraineté populaire s'est exprimée dans ce sens.

Comme pour toute action des collectivités territoriales, quand il s'agit de travailler à plusieurs, il faut coordonner. Il faut qu'il y ait un pilote. Nous proposons que ce pilote soit naturellement celui qui a la compétence principale dévolue par la décentralisation. Par exemple, mais pas seulement, la région pourrait être le pilote en matière de formation, ou en matière d'économie, etc. Il faudrait envisager cette notion de chef de file en lien avec le principe de subsidiarité, la collectivité chef de file étant évidemment celle dont l'échelon peut permettre de mettre en oeuvre le mieux possible la compétence considérée. La collectivité chef de file pourrait ainsi avoir fonction d'autorité organisatrice du travail en commun, tout cela pouvant se faire dans le respect du principe de compétence générale.

Enfin, il ne saurait y avoir de réforme des collectivités territoriales sans que nous nous assurions du respect des principes d'unité et d'égalité de notre République. Seul le pouvoir central a la mission et le pouvoir de le garantir. Aussi attendons-nous plus que jamais de lui qu'il mette un terme à son désengagement actuel dans toute une série de domaines.

En un mot, nous attendons qu'il fasse son retour aux responsabilités, laissant ainsi les collectivités territoriales assurer pleinement et librement leurs missions originales au service de nos territoires et de nos populations avec les moyens financiers suffisants. C'est en particulier en taxant le secteur de l'économie le plus sous fiscalisé, c'est-à-dire le secteur financier, même au faible taux de 0,8 %, que l'on permettrait de donner de l'oxygène financiers aux collectivités territoriales.

Face aux projets annoncés, les élus et leurs associations ont déjà vivement réagi, dénonçant une remise en cause de la liberté et des moyens des collectivités. L'enjeu est à cet égard de travailler avec l'ensemble des élus pour bâtir un large front commun empêchant la mise en oeuvre de cette politique rétrograde qui remettrait en cause les acquis de la décentralisation. Mais, pour les conseillers régionaux communistes, cette nécessaire résistance est inséparable d'une popularisation accrue de nouvelles propositions propres à dynamiser les collectivités pour les rendre plus que jamais des instruments essentiels au service des habitants.